Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203051-20250630-2025DE06FI77-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Matière Finances

Objet Adhésions 2025 - ESTER
Approbation
2025DE06FI77

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.
2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,
3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL
2- Daniel GRAMPFORT
3- Marie-Christine PERSOL
4- Pierre CHATEAUVIEUX
5- Jacqueline PERRICHON
6- Damien LAMBERT
7- Nathalie CHAPUIS
8- Philippe GUYOT
9- Suzanne DOMPS
10- René DIMIER
11- Dominique VAN HEE
12- Thérèse GRAVA
13- Marc ARGAUD
14- Marie-Noëlle MORETON
15- Jean-Paul BLANC
16- Gilles MORETON
17- Dominique SOUTRENON
18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK
19- Carole GRANGE
20- Florence DE VITO
21- Christophe DELISLE
22- Dimitri BALADIER
23- Chaneze TIFRA
24- Josette FRECON
25- Annie DOMENICHINI
26- Dominique ROBERT
27- Jean-Luc REYMOND
28- Laurie DEVOUASSOUX
29- David PIGET

Représentés :

Nathalie CHAPUIS par Daniel GRAMPFORT (à partir de 19h15)
Philippe GUYOT par Ramona GONZALEZ GRAIL
Gilles MORETON par Marie-Christine PERSOL
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Damien LAMBERT
Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON
Dominique ROBERT par Annie DOMENICHINI

Absents :

Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Née de la fusion entre REZAMES, Réseau des Entreprises de la Zone de Molina et de l'Est Stéphanois, et de TECHNOPOLE 42, le réseau des entreprises du Technopôle de Saint Etienne, l'association ESTER s'est constituée le 27 juin 2013. Ce réseau d'entreprises couvre un territoire rassemblant plus de 1 300 entreprises, réparties sur les zones d'activités des communes de Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière et Sorbiers, et plus particulièrement des zones d'activités de Technopôle, Molina, Métrotech, La Vaure, Boiron, Le Valjoly, Marché de gros et Pont de l'Ane, ainsi que les quartiers de Montreynaud.

ESTER a pour objet l'animation des entreprises autour de projets à enjeux innovants et d'actions partagées, pour agir en faveur de l'attractivité de son territoire, faciliter la mise en réseau et les échanges entre les entreprises dans le respect de leur responsabilité sociétale. Le projet associatif se décline en 5 axes : favoriser la mise en réseau, créer du lien et de la convivialité, valoriser les entreprises et leur savoir-faire, développer la formation et l'accès à l'emploi et animer le territoire à travers des évènements.

Le réseau territorial ESTER, soutenu par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne et par SAINT ETIENNE METROPOLE, fédère plus de 100 adhérents, devenant ainsi l'un des plus importants réseaux d'entreprises de la Loire.

Par le biais de Sylvie Krzyzanowski, Ester avait assuré l'organisation du forum de l'emploi 2024. Pour 2026, Sylvie Krzyzanowski, retraitée, prendra en charge l'organisation, en lien avec Ester qui sera en soutien de cette organisation.

Il est proposé l'adhésion de la commune à Ester sur la base d'un montant de 400 € correspondant à la tranche de l'effectif mobilisé sur le projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 Pour)

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

- Approuve l'adhésion proposée ci-dessus courant jusqu'à août 2026
- Autorise Madame le Maire à signer tout document utile
- Dit que les dépenses prévues seront inscrites au budget 2025 de la commune

---

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 30 juin 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL

MAIRIE DE LA TALAUDIERE ★ 42350 (Loire) ★

Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT

MAIRIE DE LA TALAUDIERE ★ 42350 (Loire) ★

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr